



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/57

Date de convocation :
11 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Absents représentés : 2

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 17 septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNIC Laure, M. MAMODE Karhim.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme DANET Éloïse donne pouvoir à M. PENVEN Henri.
M. LE BLAY Brice donne pouvoir à Mme GICQUEL Sandrine.

M. KIELWASSER Alexandre a été désigné secrétaire de séance.

OBJET :
Révision des loyers.

VU les loyers ;

VU la publication au Journal Officiel en date du 16 janvier 2025 de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2024 à 144.64.

VU la publication au Journal Officiel en date du 16 janvier 2026 de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2025 à 145.78.

CONSIDÉRANT le taux de variation annuelle par rapport au 4^{ème} trimestre 2025 fixé à 0.79%.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le montant des loyers communaux tels que proposés :

7 TER RUE DES BOULARDS	LOYER ACTUEL	LOYER PROPOSÉS AU 1 ^{ER} JUILLET 2026
	526.89€	531.05€

Le Maire
Bernard LE BRETON

